

L'allocution prononcée fait foi.

Discours de Patricia Kosseim, Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario  
Association of Municipalities of Ontario (AMO)  
Conférence annuelle de l'AMO  
Le 20 août 2024

## Sortir des sentiers battus : l'intelligence artificielle et les municipalités

### Introduction

- Bon après-midi à tous. Je remercie l'AMO de m'avoir donné l'occasion d'être ici aujourd'hui.
- Le secteur municipal est une collectivité très importante pour notre bureau.
- Le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée surveille et applique les lois de l'Ontario en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Mais il ne s'agit pas seulement de dire aux institutions ce qu'elles doivent ou ne doivent pas faire.
- Nous nous engageons également à collaborer avec les entités réglementées afin d'explorer les possibilités qui s'offrent à nous et de relever les défis qui nous attendent.
- Le comité d'aujourd'hui se penchera sur le sujet essentiel qu'est l'adoption de l'IA par les municipalités.
- L'une des priorités stratégiques de mon bureau s'appelle [La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne](#).
- Notre objectif consiste à faire valoir les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en collaborant avec les institutions publiques pour établir des principes fondamentaux et des cadres de gouvernance exhaustifs en vue d'utilisation responsable des technologies numériques, y compris l'IA.

- Comme l'a déclaré Sir Mark Walport, ancien conseiller scientifique principal du gouvernement du Royaume-Uni, « pour faire un usage productif de l'intelligence artificielle, il faut gagner la confiance du public ».
- Je suis tout à fait d'accord.
- Pour que les municipalités parviennent à améliorer la prestation des programmes et des services grâce à l'IA, il sera primordial de susciter la confiance du public.
- Pour ce faire, nous devons nous pencher non seulement sur les avantages, mais aussi sur les risques de l'IA.

### **Les avantages de l'IA**

- Je suis une personne optimiste, alors commençons par quelques exemples concrets d'avantages.
- La [ville de Vaughan](#) a économisé 400 000 \$ en utilisant l'IA de concert avec les prévisions météorologiques et des données sur l'état des routes pour optimiser l'épandage de sel, plutôt que de se contenter d'en épandre dans toute la ville.
- La [ville de Toronto](#) a lancé un projet pilote visant à lutter contre les embouteillages en utilisant l'IA avec des caméras et des capteurs pour régler les feux de circulation et optimiser la circulation.
- Le [canton de South Stormont](#) cherche à améliorer sa situation financière et à protéger l'environnement en utilisant l'IA et des données sur son réseau routier afin de générer des itinéraires optimaux pour ses camions à ordures.
- Dans la [ville de Calgary](#), on se sert de l'IA pour établir un ordre de priorité dans les travaux d'entretien des routes en utilisant l'imagerie photographique des caméras de circulation et autres, de manière à détecter les fissures dans la chaussée et les nids-de-poule. Cela permet de proposer des services de réparation des routes plus réactifs et plus efficaces.

- Par ailleurs, la [ville d'Edmonton](#) utilise l'IA pour repérer et suivre les mouvements de la faune dans la ville, afin d'en savoir plus sur les endroits où les humains et la faune sont susceptibles d'interagir, et de contribuer à réduire les conséquences négatives.
- Un peu plus loin, la ville de Baltimore a mis sur pied un système de 911 de nouvelle génération qui recourt à l'IA pour traduire des langues étrangères en temps réel et permettre des échanges avec les appelants dans leur langue maternelle grâce à un synthétiseur vocal.

### **Les risques de l'IA**

- Bien que l'IA recèle un grand potentiel pour améliorer le quotidien de nos villes, il nous faut aussi tenir compte de ses risques pour la vie privée et les droits de la personne, surtout lorsque l'IA s'appuie sur d'immenses quantités de renseignements personnels.
- L'IA peut [reproduire et amplifier les préjugés](#) et la discrimination qui existent dans le monde réel, en s'appuyant sur les ensembles de données historiques qui servent à former les algorithmes.
- Ce défaut peut entraîner un traitement inéquitable ou un ciblage négatif des personnes appartenant à des communautés vulnérables et marginalisées par des applications d'IA déficientes.
- Par exemple, un algorithme utilisé dans [les hôpitaux américains](#) pour prédire qui était le plus susceptible de nécessiter des soins médicaux importants s'est avéré être fortement biaisé en faveur des patients blancs par rapport aux patients noirs. Cette situation est le résultat des données historiques sur les dépenses qui représentent les personnes qui ont tendance à avoir un meilleur accès aux soins plutôt que d'en avoir besoin.
- Souvenez-vous que l'algorithme utilisé par [Amazon](#) pour accélérer ses processus de recrutement s'est avéré intrinsèquement biaisé à l'encontre des femmes candidates, à cause des dix années de CV à dominante masculine sur lesquels il a été formé.

- Dans le cadre d'une [étude](#) plus récente, des chercheurs ont demandé à ChatGPT d'expliquer comment il classait les curriculum vitæ. Dans un cas, il a répondu qu'un curriculum vitae faisant état d'un prix de leadership en matière d'[autisme](#) montrait que la personne avait joué un rôle de leadership moins important que les autres candidats, ce qui sous-entendait que les personnes autistes ne sont pas d'aussi bons leaders que les autres.
- Dans une autre étude récente, [des chercheurs ont constaté](#) que selon le dialecte utilisé pour saisir des données dans leur modèle d'IA, les résultats pouvaient donner lieu à des hypothèses fondées sur des stéréotypes au sujet de la personnalité, de l'employabilité et des tendances criminelles des gens.
- Un autre risque que rencontrent les municipalités est l'utilisation délibérée de l'IA par d'autres pour se livrer à l'hameçonnage et à des attaques par rançongiciel.
- Par exemple, des chercheurs en cybersécurité ont démontré qu'il était possible pour un logiciel malveillant généré par l'IA (appelé [BlackMamba](#)) de muter chaque fois qu'il est activé, échappant ainsi aux logiciels de cybersécurité prédictive.
- L'IA a également [changé la nature des hameçonnages](#). En général, ces attaques consistent à envoyer au hasard des quantités massives de courriels, en espérant que quelques personnes cliqueront sur un lien ou téléchargeront un fichier infecté.
- Avec l'aide de l'IA, des criminels peuvent maintenant rédiger des messages d'hameçonnage très personnalisés et convaincants en analysant des profils dans les médias sociaux et des renseignements accessibles en ligne.
- Les acteurs malveillants peuvent porter [les attaques de piratage](#) à de nouveaux sommets en rédigeant des courriels sophistiqués dans n'importe quelle langue qui semblent avoir été rédigés par un humain. Ils sont également capables d'imiter de façon synthétique la

voix de cadres d'entreprise afin de tromper le personnel pour qu'il envoie des renseignements financiers.

### **Nécessité de poser des balises et d'adopter des textes de loi**

- Que l'IA soit adoptée avec bienveillance ou non, nous devons encadrer leur élaboration et leur déploiement sur le plan légal et éthique.
- Nous voyons se multiplier dans le monde les propositions et cadres législatifs visant à assurer la sécurité de l'IA.
- En Europe, la *Loi sur l'intelligence artificielle* de l'Union européenne, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août, impose aux fournisseurs et utilisateurs des obligations fondées sur le niveau de risque. Elle interdit également certaines pratiques d'IA comme la manipulation du comportement, l'extraction aveugle d'images faciales d'Internet, le recours à des scores sociaux et la catégorisation biométrique de particuliers ou de groupes.
- La *AI Act* du Colorado, la première loi exhaustive sur l'IA aux États-Unis, définit l'IA à risque élevé, en se concentrant particulièrement sur les préjugés et la discrimination. En vertu de la loi, les développeurs doivent prendre des mesures raisonnables contre la discrimination algorithmique.
- Au Canada, la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*, qui fait partie du projet de loi C-27, imposerait la mise en place de mesures pour déceler et atténuer les risques de préjudice et pour vérifier la conformité. Ce projet de loi fédérale a été adopté en deuxième lecture et se trouve actuellement à l'étape de l'étude en comité.
- Plus près de nous, le gouvernement de l'Ontario a déposé le projet de loi 194, qui vise à réglementer l'utilisation de l'IA par les entités du secteur public, y compris les municipalités. Il propose d'établir *par règlement* des exigences en matière de transparence, de reddition de comptes, de gestion des risques, de normes techniques et de surveillance et d'interdire certaines utilisations.

- Bien qu'il s'agisse d'une première étape très importante, mon bureau a déposé un [mémoire](#) à l'Assemblée législative proposant des améliorations à ce projet de loi.
- Nous recommandons notamment que la loi encadre clairement l'utilisation des technologies de l'IA, et que ces questions fondamentales ne soient pas définies plus tard par règlement. Par exemple, nous recommandons que les outils d'IA qui sont élaborés et déployés présentent les caractéristiques suivantes : validité et fiabilité; sécurité; protection de la privée; transparence; reddition de comptes; affirmation des droits de la personne.
- Nous réclamons que l'élaboration des cadres de gouvernance de l'IA fasse l'objet d'un processus plus transparent et inclusif, avec une participation accrue du public. Nous recommandons que certaines pratiques interdites, ou « zones interdites » soient clairement définies dans la loi. Et nous recommandons également une surveillance indépendante pour responsabiliser le gouvernement et gagner la confiance du public dans son utilisation de l'IA pour le bien de *toute* la population ontarienne.
- Nous ne sommes pas les seuls à avoir formulé de telles recommandations; la Commission ontarienne des droits de la personne, la Commission du droit de l'Ontario et des experts universitaires ont fait des recommandations semblables.
- Je compte bien participer au débat public sur ces questions et sur d'autres sujets importants liés au projet de loi 194 lorsque l'Assemblée législative reprendra ses travaux à l'automne.

### **L'IA en Ontario et les activités du CIPVP liées à l'IA**

- Cela dit, nous n'attendons pas de voir ce qui se passera avec le projet de loi 194.
- Depuis quelques années, mon bureau plaide activement en faveur de la mise en place de balises pour l'utilisation responsable de l'IA.

- L'an dernier, le CIPVP a publié une [déclaration commune](#) avec la Commission ontarienne des droits de la personne exhortant le gouvernement provincial à élaborer et à poser des balises efficaces pour l'utilisation des technologies de l'IA dans le secteur public.
- Nous avons lancé cet appel à l'échelle nationale de concert avec nos homologues fédéral, provinciaux et territoriaux en publiant des [Principes pour des technologies de l'IA générative responsables, dignes de confiance et respectueuses de la vie privée](#).
- Puis nous sommes allés plus loin en coparrainant deux résolutions internationales à la 45<sup>e</sup> Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité par des autorités de protection des données du monde entier. La première portait sur [les systèmes d'intelligence artificielle générative](#) et l'autre sur [l'intelligence artificielle et l'emploi](#).
- Nous cherchons également à faire participer les Ontariennes et les Ontariens à ce débat.
- Si vous l'avez manqué, notre événement de janvier à l'occasion de la [Journée de la protection des données](#) portait sur l'IA dans le secteur public, et nous y avons entendu des idées fascinantes et des perspectives variées de la part d'un panel d'experts. Vous pouvez toujours regarder ce débat passionnant sur notre chaîne YouTube.
- Nous avons consacré plusieurs épisodes de notre [balado L'info, ça compte](#) aux questions touchant la protection de la vie privée et la sécurité liées à l'IA, notamment dans les secteurs du maintien de l'ordre et des soins de santé. Je vous invite à les écouter.
- Et nous avons commencé à aborder des questions touchant l'IA dans le contexte de certaines enquêtes sur la protection de la vie privée.
- En mars, mon bureau a mené [une enquête](#) sur l'utilisation d'un logiciel de surveillance d'examen utilisant l'IA à l'Université McMaster. Nous avons recommandé des mesures plus solides pour protéger les renseignements personnels des étudiantes et étudiants et une approche qui concilie l'intégrité universitaire avec le respect des droits de ces derniers en matière de protection de la vie privée.

Nous avons également formulé des recommandations visant à atténuer les risques généraux pour la protection de la vie privée et l'éthique qui sont associés à l'utilisation de l'IA par l'université.

- Plus récemment, le CIPVP a révisé son [code de procédure](#) pour les appels interjetés en vertu de la LAIPVP et de la LAIMPVP.
- Il s'agit de la première refonte importante du code de procédure depuis son adoption, il y a plus de 30 ans.
- En tant qu'organisme de réglementation moderne et efficace, le CIPVP tient à bien servir la population ontarienne en traitant les appels de façon juste et équitable, en faisant preuve de transparence quant à ses procédures, en accélérant le processus d'appel et en optimisant l'utilisation des ressources publiques.
- Lors de nos consultations publiques, nous avons reçu de la part de plusieurs parties intéressées, y compris des municipalités, des commentaires et points de vue précieux. Je vous remercie sincèrement d'avoir participé à ce processus.
- Parmi les modifications apportées au code, mentionnons de nouvelles exigences de divulgation pour les parties qui se servent d'outils d'IA pour préparer leurs observations au CIPVP, par exemple :
  - le fait qu'elle a recouru à l'IA;
  - le type d'IA qu'elle a utilisé;
  - comment l'IA a été utilisée.
- En outre, une partie qui utilise des outils d'IA pour préparer des observations qui nous sont destinées doit vérifier l'exactitude et le contenu des références ou analyses juridiques contenues dans ses observations qui sont créées ou générées par l'IA et attester par écrit au CIPVP qu'elle a procédé à cette vérification.
- Nous avons apporté plusieurs autres changements importants à nos processus, et je vous invite tous à lire le nouveau code de procédure qui entrera en vigueur le **9 septembre 2024**.

## Conclusion

- Il y a maintenant deux étés, j'ai écrit un article de blogue intitulé [La vie privée et l'humanité à la croisée des chemins](#), dans lequel j'évoquais certains risques existentiels qui nous rappellent notre fragilité en tant qu'êtres humains. Je crois que l'IA en fait partie.
- Si l'on ne met pas de balises en place, l'IA peut aisément aller au-delà de la prédiction du comportement humain pour influencer ce comportement d'une manière qui met en péril notre capacité à décider de ce qui nous convient le mieux.
- Elle peut faire des ravages sur notre capacité individuelle à décider pour nous-mêmes des possibilités d'éducation à offrir à nos enfants, des emplois ou des carrières que nous poursuivons, des choix d'achat que nous faisons et des partis politiques que nous soutenons.
- L'IA peut également conseiller les décideurs politiques sur la manière d'allouer des ressources limitées, d'administrer notre système de justice pénale et sur les investissements à réaliser aujourd'hui qui façonneront définitivement notre avenir.
- Ces décisions remettent en cause l'essence même d'une société équitable, juste et démocratique. Il ne faut pas non plus oublier l'utilisation de l'IA dans les conflits armés; il en va de notre sécurité mondiale et de notre survie même en tant qu'espèce humaine.
- Pour bon nombre d'entre nous, il est déjà difficile de planifier à long terme sur trois à cinq ans, et ce l'est encore plus de réfléchir aux conséquences sociales plus larges de nos gestes d'aujourd'hui sur l'avenir de nos enfants.
- Comme l'a dit Andrew Coyne hier, nous ne sommes généralement pas doués pour cela.
- C'est pourquoi nous devons apprendre de la confédération Haudenosaunee, qui nous apprend à réfléchir à autre chose qu'à nos préoccupations immédiates, à ce qui se passe ici et maintenant.

- Elle nous rappelle notre présence éphémère sur cette terre et notre responsabilité d'assurer un avenir durable en réfléchissant aux conséquences de nos décisions sur la septième génération qui nous suivra.
- L'IA suscite énormément d'espoir et met à notre portée un avenir passionnant marqué par l'innovation. Et c'est à nous de le créer.
- Comme l'a dit Abraham Lincoln : « Le meilleur moyen de prévoir l'avenir, c'est de le créer. » Et j'ajouterais un mot : de le créer de façon *responsable*.